

C H A M P A G N E - S U R - L O U E



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2020 A 18H 30

Présents : M-Christine PAILLOT, Auguste VOINOT, Michel HUGOT, Agnès CAILLET, Jean-Noël COTE, Gaël LACROIX, Gérard LAMBERT arrivé à 19h 00, Jean-Philippe PAUL

Absent - Excusé : Pascal GRABY

Secrétaire de séance : Jean-Noël COTE

1 ONF :

1.1 TRAVAUX SYLVICOLES 2020 :

Comme annoncé lors du précédent compte-rendu, le maire présente un devis corrigé qui tient compte des observations des membres du conseil, portant essentiellement sur la révision du prix relatif à l'opération "dégagement manuel" :

- 1) La maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur reste identique pour un montant de à 285 € HT
- 2) En revanche, l'intervention de dégagement manuel de plantation se fera sur la ligne avec coupe rez-terre ou hauteur adapté à la taille des plants (sans *recherche des plants non visibles dans la végétation*) pour un montant HT de..... 707 € HT

Total HT de	992 € HT
Soit un coût TTC de	1 091,20 €

La proposition corrigée a été soumise à délibération et les membres du conseil l'ont approuvée à l'unanimité.

1.2 PROGRAMMATION DE L'ETAT DE L'ASSIETTE 2020 :

Pour l'année 2019/2020, conformément à l'aménagement forestier, l'ONF procédera à des coupes nécessaires sur la Forêt Communale de Champagne sur Loue, sur les parcelles 15 p et 16 a et 17a.

- **Des coupes d'amélioration**, permettant d'éclaircir les peuplements trop denses et exploiter les arbres moins bien formés au profit des plus beaux arbres (favorisant la régénération naturelle) seront effectuées sur les parcelles **16a et 17a** devant générer un volume prévisionnel de **55 m3**
- En ce qui concerne la parcelle 15p, il s'agit de réaliser une **coupe sanitaire** appelée à générer potentiellement : **15 m3**

Après présentation du programme, coupe, exploitation, le conseil municipal donne pouvoir au Maire, à l'unanimité, pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations

2 COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION :

Présentation des résultats du Compte administratif 2019, arrêté au 31 décembre 2019, en tous points conforme au Compte de Gestion contrôlé par le Trésorier, ce document retrace ligne à ligne les dépenses et recettes enregistrées sur l'année :

2.1 - Compte Administratif :

	Section Fonctionnement		Section Investissement		Résultat Cumulé	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	69 047,77 €	85 289 ,92 €	48 045,73 €	46 659,67 €	117 093,50 €	131 949,59 €
Report Ex 2018		19 586,41 €	15 508,69 €		15 508,69 €	19 586,41 €
Résultat avec Report	69 047,77 €	104 876,33 €	63 554,42 €	46 659,67 €	132 602,19€	151 536,00 €
Définitif 2019	35 828,56 €		-16 894,75 €		18 933,81 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve, d'une part le Compte Administratif suivi du Compte de Gestion.

2.2 – Affectation des Résultats 2019 :

Après approbation du compte administratif pour l'année 2019, indiquant un excédent de fonctionnement de **35 828,56 €** et un déficit de **16 894,75 €** en investissement, le maire explique que pour maintenir un équilibre entre les dépenses et recettes, nous devons procéder à la répartition du déficit d'investissement, selon la proposition de budget présentée au trésorier, qui l'a validée et s'établit comme suit :

- En Section de Fonctionnement, le report proposé en 002 est de : **18 933,81 €** (35 828,56 € - 16 894,75 €)
- En section d'Investissement, le report proposé de **18 933,81 €** s'équilibre tant en dépenses au 001 qu'en recettes au 1068

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation des résultats.

3 PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 : Après validation de l'affectation du résultat de l'exercice 2019, de ces résultats positifs en fonctionnement et de la répartition du report des éléments proposés sur 2020, le maire procède à la présentation du budget prévisionnel 2020.

	Section Fonctionnement		Section Investissement		Résultat Cumulé	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	71 220,00 €	72 050,00 €	23 407,81 €	3 644 €	94 627,81 €	75 694,00 €
Report Ex 2019		18 933,81 €	16 894,75 €	16 894,75 €	16 894,75 €	35 828,56 €
Autofinancement 023-021	19 763,81 €			19 763,81 €	19 763,81 €	19 763,81 €
Résultat avec Report	90 983,81 €	90 983,81 €	40 302,56 €	40 302,56 €	131 286,37€	131 286,37 €

Le résultat positif de la section de fonctionnement enregistré en 2019 a permis de générer de l'auto-financement à hauteur de **19 763,81 €** correspondant à la **différence** entre le :

- **Total des Recettes de Fonctionnement** budgétisées sur 2020 (y compris report du résultat de 2019 au 002 de 18 933,81€)
- **Total des dépenses de Fonctionnement budgétisées sur 2020**

$$(72 050,00 € + 18 933,81 €) - 71 220 € = 19 763,81€$$

En résumé, c'est un budget équilibré et raisonné que le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

4 INFORMATIONS CAMPING :

Le Maire fait part du Procès-verbal de dépôt de déclaration de cessation de paiement, qui s'oriente vers une liquidation judiciaire.

Le conseil municipal prend acte de la situation financière déficitaire jusqu'à ce jour et se prononce pour la dénonciation anticipée de la DSP.

En effet, cette Délégation de Service Public permettait aux gestionnaires d'exploiter le camping, à partir du 1^{er} avril 2017 pour une durée de 6 ans.

En conséquence, le Maire prend la mesure des annonces et rédige une lettre de résiliation du contrat.

En cette période de transition électorale, la question sur les modalités d'exploitation du camping reste posée.

La séance est levée à 19h 36

Le Maire
Marie-Christine PAILLOT

